



DECLARATION COMMUNE

CTSD du 18 mai 2020

**Monsieur le directeur académique,
Mesdames et messieurs membres du CTSD**

La crise que nous traversons est inédite par son ampleur et par son déroulement. Elle a bousculé le fonctionnement scolaire obligeant les collègues, les élèves et leurs parents à trouver, souvent avec la plus grande difficulté, des solutions pour permettre la continuité pédagogique. Pourtant, au sommet de notre hiérarchie ministérielle, on assurait que tout était prêt. C'était le début d'une liste à la Prévert de mensonges, approximations et autres bévues du ministre. Au regard de la tribune signée par le "Groupe Grenelle", il semble que sa politique et ses méthodes soient loin de faire l'unanimité chez les cadres.

Dans cette tourmente anxiogène, angoissante, les personnels de l'éducation ont fait preuve d'une capacité d'adaptation, d'un souci des élèves et d'une grande force de travail. Les collègues du premier degré et du second degré dans le Calvados ont produit durant le confinement un travail admirable, sans compter les heures (et à toutes heures), s'ajustant constamment face aux difficultés des enfants, des parents et face à l'impréparation de l'institution malgré les fanfaronnades du ministre de l'Education Nationale.

L'injonction à reprendre en présentiel à partir du 12 mai pour le premier degré, le 18 dans les collèges pour les sixième et cinquième, et à une date inconnue pour les autres, sans entendre les préconisations du conseil scientifique, du groupe de travail du Sénat, les associations de professionnels de santé, marque la volonté de la part de notre ministère de servir l'économie au détriment de la santé des personnels, des élèves et de leurs proches.

Dans de nombreux endroits certains IEN ou Principaux de collège font preuve d'un zèle stupéfiant. Peut-être s'agit-il d'afficher le meilleur présentiel de professeurs au grand concours national de l'injonction ? Cela se traduit ainsi par une pression insupportable sur les directeurs et les équipes pédagogiques !

Une grande partie de ping-pong concernant la responsabilité pénale est engagée depuis un mois : l'Etat s'en dégage avec son protocole sanitaire de 54 pages du bureau Véritas (comme il l'a fait auparavant avec les mêmes modalités en collaboration étroite avec les fédérations patronales de la Construction), le gouvernement annonce que les maires en sont dégagés, et entretient dans les médias

un amalgame de langage récurrent entre chefs d'établissement du second degré et directeurs d'école, totalement faux au regard du droit et des pratiques.

Les DSDEN ne peuvent en rien contraindre les collectivités locales sur lesquelles elle n'ont évidemment pas autorité, sur ce qui permettrait de pallier, de rectifier des défauts constatés. Et les chefs de service, les IEN, n'assument aucun écrit d'organisation concrète des écoles, imposant aux directions et aux équipes de les assumer pour eux, en contradiction avec les courriers d'alerte, et en soumettant les enseignants aux arbitrages municipaux.

On arrive alors à une situation ubuesque, kafkaïenne et terriblement anxiogène pour les collègues. Sans même parler du non-sens pédagogique et du cynisme autour des raisons sociales avancées. Colère et amertume sont immenses.

Le mépris affiché depuis des lustres ne peut plus durer : il s'agit maintenant d'avoir des réponses, d'une administration qui prenne ses responsabilités et ne soit pas seulement dans les injonctions souvent contradictoires. Il s'agit de prendre en compte la dimension humaine pour les personnels, pour les élèves et pour leurs proches d'une période où la crise sanitaire s'accompagnera d'une crise économique d'ampleur. Un ministre despotique imposant un dogme pédagogique au service d'une vision réactionnaire de la société en s'appuyant sur une hiérarchie intermédiaire zélée pour mettre au pas les personnels qui œuvrent pourtant au plus près du terrain, ce n'est pas l'école que nous souhaitons. Nous défendons au contraire des collectifs de travail reprenant en main leur outil de travail, capable de résister à l'autoritarisme de petits chefs à qui l'on a confié un pouvoir de nuisance. Nous appelons la DSDEN mais plus globalement l'administration à apporter les réponses aux personnels et à leurs organisations syndicales. Nous les appelons aussi à écouter et suivre les prises de positions collectives prouvant ainsi qu'entendre c'est aussi écouter.